



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 31 octobre 2017
19 heures 00

GF/EG

N° 002196

Culture - Demande de subvention pour la restauration d'une maquette votive de bateau.

Affiché le :

Le mardi 31 octobre 2017 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le Mercredi 25 octobre 2017, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal),

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Isabelle VICO (2e Adjointe) donne pouvoir à M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. Cédric MAROS (5e Adjoint) donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal)

ABSENTS : M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal),

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

VOTES POUR : 28

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la Loi n° 2002-5 du 4 Janvier 2002 modifiée relative aux musées de France fixe pour l'ensemble des Musées de France la mission permanente de conserver, restaurer, étudier et enrichir leurs collections.

Madame le Maire souligne que suite à l'achèvement du premier récolement décennal, l'équipe du musée municipal a identifié plusieurs œuvres dont la restauration est nécessaire. Aussi, il a été proposé pour l'exercice 2017, de restaurer une maquette votive de bateau datant du XVIIe siècle. Cet ex-voto provient de la chapelle Sainte-Anne et est Classé Monument historique depuis 1933. Il a été intégré aux collections du musée municipal en 1971, sous le numéro 971.3.2. Envoyé dans les ateliers du Centre de Recherche et de Restauration des Musées de France à Versailles pour étude et restauration en 1995, il est toujours en attente de restauration.

Madame le Maire dit que cette restauration sera effectuée à Versailles par des professionnels agréés après avis de la commission de restauration des musées de France. Afin de procéder à ces travaux dont le montant est évalué à 18 000 €, Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, Service des Musées de France, pour l'année 2018, une subvention d'un montant minimal de 7 200 Euros (sept mille deux cents Euros).

LE CONSEIL À L'UNANIMITÉ

Considère, que la conservation et la restauration des collections municipales constituent les principales missions patrimoniales de la ville.

Confirme, la décision de procéder à la restauration de la maquette votive de bateau inventoriée sous le numéro 971.3.2, après avis favorable de la Commission Scientifique Régionale des Collections des Musées de France.

Dit, que la dépense sera financée par les crédits inscrits à l'article 2316, chapitre 6000 (investissement), de l'exercice budgétaire 2018.

Autorise, Mme le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches pour solliciter une subvention d'un montant minimal de 7 200 Euros, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, Service des Musées de France.

Autorise, Madame le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette demande.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI